

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 5 novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 5 novembre 2021 à 18 heures 15, dans la salle du Conseil Municipal, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 29 octobre 2021, par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 29 octobre 2021, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – COTREZ Sabrina – HERBIN Mélody – LONGEARD Ingrid et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame CHOQUET Justine a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.  
Monsieur DE FILIPPI Lucas a donné pouvoir à Mme HERBIN Mélody.  
Monsieur STASIOLOJC Arnaud a donné pouvoir à Mme LONGEARD Ingrid.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

Madame LONGEARD Ingrid est nommée secrétaire.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 2 août 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

#### **1. Approbation de l'attribution de compensation communale révisée conformément au rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges de la CAPH du 22 avril 2021 par délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2021**

Le Conseil Municipal a approuvé le 2 août 2021 les travaux de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges relatifs aux restitutions de transferts antérieurs (Ordures ménagères et transport public) et au transfert des compétences issues de la loi NOTRe (Eau, assainissement et eaux pluviales).

Le Conseil Communautaire a approuvé le 20 septembre 2021 les délibérations révisant les attributions de compensation conformément au rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal doit maintenant approuver l'attribution qui a été calculée pour Emerchicourt.

Ainsi, la commune percevra à compter de 2021 une attribution de compensation de 260 871.45 € calculée comme suit :

Base 2020 : 224 617.96 €

Restitution transfert de charges au titre :

- Ordures ménagères : 0 €
- Transport public : 41 688 €
- Eau, assainissement, eaux pluviales : 6 012.84 €

Ecrêtement : 11 447.35 €

***Approuvé à l'unanimité.***

## 2. Actualisation du tarif de la vaisselle cassée ou égarée lors des locations de salles

Lors des locations de salles communales, un état des lieux portant désignation du matériel ou de la vaisselle mis à disposition est établi.

Quand une détérioration ou une perte est constatée, le remboursement est exigé.

La mise à jour des inventaires nécessite l'actualisation du barème tarifaire de la vaisselle et du matériel mis à disposition dans les salles louées.

Il est proposé au Conseil de valider les tarifs comme suit :

MATERIEL de la salle MILLE CLUB	Prix proposés
VERRE A DEGUSTATION	2.00 €
VERRE A VIN	2.00 €
VERRE A EAU	2.00 €
FLUTE	2.00 €
VERRE A EAU ENFANT	2.00 €
TASSE	2.50 €
SOUS-TASSE	2.00 €
COUTEAU	0.50 €
FOURCHETTE	0.50 €
CUILLERE A SOUPE	0.50 €
CUILLERE A CAFE	0.50 €
CLOCHE A FROMAGE	10.00 €
ASSIETTE PLATE	3.50 €
ASSIETTE CREUSE	3.50 €
ASSIETTE A DESSERT	3.50 €
COUPE A FRUITS	2.00 €
SALIERE	2.50 €
POIVRIERE	2.50 €
MOUTARDIERE	3.50 €
SAUCIER	7.00 €
GRAND PLAT VERRE	10.00 €
MOYEN PLAT VERRE	7.00 €
PETIT PLAT VERRE	5.00 €
TRES PETIT PLAT VERRE	3.00 €
PLAT ROND INOX	10.00 €
PLAT A SALADE INOX	10.00 €
PETIT PLAT OVALE INOX	7.00 €
GRAND PLAT OVALE INOX	10.00 €
PLAT A ROTIR VERRE	12.00 €
PLAT A PIZZA	10.00 €
PLANCHE A DECOUPER POLYETHYLENE	30.00 €
MARMITE	100.00 €
COUVERCLE DE MARMITE	20.00 €
LOUCHE GRAND MODELE	16.00 €
LOUCHE PETIT MODELE	12.00 €
CAFETIERE	30.00 €

MATERIEL de la salle JESUS	Prix proposés
CUILLERE SOUPE	0.50 €
COUTEAU	0.50 €
FOURCHETTE	0.50 €
CUILLERE DESSERT	0.50 €
PLATS TEFLONS	20.00 €
PLAT A FOUR AVEC POIGNEES	25.00 €
MARMITES	100.00 €
COUVERCLES DE MARMITE	20.00 €
PASSOIRE EN FER	42.00 €
ECUMOIRE GRAND MODELE	12.00 €
ECUMOIRE MOYEN MODELE	7.00 €
ECUMOIRE PETIT MODELE	5.00 €
LOUCHE GRAND MODELE	16.00 €
LOUCHE MOYEN MODELE	12.00 €
ALLUME FEU	5.00 €
PETIT SALADIER VERRE	5.00 €
MOYEN SALADIER VERRE	5.00 €
GRAND SALADIER VERRE	5.00 €
PLAT POISSON INOX (ovale)	10.00 €
GRAND PLAT INOX (ovale)	10.00 €
PLAT INOX rond	10.00 €
LEGUMIER INOX	7.00 €
CORBEILLE PAIN	4.00 €
POELE	22.00 €
CHINOIX	15.00 €
PRESSE LEGUMES	68.00 €
SAUTEUSE METAL	25.00 €
CASSEROLES INOX	25.00 €
ASSIETTE PLATE	3.50 €
ASSIETTE CREUSE	3.50 €
ASSIETTE DESSERT	3.50 €
TASSE	2.50 €
SOUS TASSE	2.00 €
SUCRIER	7.00 €
SAUCIER	20.00 €
SEAU CHAMPAGNE	15.00 €
COUPE A FRUITS	2.00 €
POT LAIT	4.00 €
VERSEUSE INOX	25.00 €
MOUTARDIER	3.50 €
SALIERES	2.50 €
POIVRIERES	2.50 €
VERRE VIN	2.00 €
VERRE EAU	2.00 €
VERRE APERITIF	2.00 €
FLUTE	2.00 €
GOBELET VERRE	2.00 €
VERRE A LIQUEUR	2.00 €
PLATS ROTISSERIE	20.00 €
GRILLES DE FOUR	50.00 €
PLANCHE A DECOUPER POLYETHYLENE	30.00 €
CAFETIERE	30.00 €
COUTEAU DE BOUCHER	12.00 €

*Approuvé à l'unanimité.*

### **3. Rapport d'activités du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe DUMONT*

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020 établi par Monsieur le Président du SIDEN-SIAN doit être présenté au Conseil Municipal.

***Prend acte de la communication qui lui est faite des rapports.***

### **4. Rapport d'activités du SIAVED pour l'année 2020**

*Rapporteur : Monsieur Régis ROUSSEL*

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités du SIAVED établi par son Président doit être présenté au Conseil Municipal.

***Prend acte de la communication qui lui est faite des rapports.***

Vu pour être affiché le vendredi 12 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 12 novembre 2021

Le Maire,  
Régis ROUSSEL.